



La foi catholique se fonde sur les vérités révélées par Dieu et transmises et enseignées par l'Église au cours des siècles. Ces vérités englobent qui est Dieu, la Très Sainte Trinité, la Création, Jésus-Christ, la Vierge Marie, la grâce, l'Église, les Sacrements et les fins dernières concernant le Ciel, le Purgatoire et l'Enfer.

Nous présentons ci-dessous une liste de **255 affirmations de la foi catholique**, regroupées par matières afin d'en faciliter la consultation, l'étude et la méditation.

I. Dieu : existence, nature et attributs

1. **Dieu, notre Créateur et Seigneur, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison à partir des choses créées.**
2. **L'existence de Dieu n'est pas seulement l'objet de la connaissance rationnelle naturelle, mais aussi l'objet de la foi surnaturelle.**
3. **La nature de Dieu est incompréhensible pour les hommes.**
4. **Les bienheureux du Ciel possèdent une connaissance intuitive et immédiate de l'Essence divine.**
5. **La vision immédiate de Dieu dépasse le pouvoir naturel de connaissance de l'âme humaine et est donc surnaturelle.**
6. **L'âme, pour la vision immédiate de Dieu, a besoin de la lumière de gloire.**
7. **L'Essence divine est également incompréhensible pour les bienheureux du Ciel.**
8. **Les attributs divins sont réellement identiques entre eux et avec l'Essence divine.**
9. **Dieu est absolument parfait.**
10. **Dieu est infiniment parfait dans toute perfection.**
11. **Dieu est absolument simple.**
12. **Il n'y a qu'un seul Dieu.**
13. **L'unique Dieu est, au sens ontologique, le vrai Dieu.**
14. **Dieu possède un pouvoir infini de connaissance.**
15. **Dieu est la Vérité absolue.**
16. **Dieu est absolument fidèle.**
17. **Dieu est la Bonté ontologique absolue en Lui-même et dans sa relation avec les autres.**
18. **Dieu est la Bonté morale absolue ou Sainteté.**
19. **Dieu est la Bienveillance absolue.**
20. **Dieu est absolument immuable.**
21. **Dieu est éternel.**



22. **Dieu est immense ou absolument incommensurable.**
23. **Dieu est présent partout dans l'espace créé.**
24. **La connaissance de Dieu est infinie.**
25. **Dieu connaît toutes les choses simplement possibles par la connaissance de la simple intelligence (*scientia simplicis intelligentiae*).**
26. **Dieu connaît toutes les choses réelles du passé, du présent et de l'avenir (*scientia visionis*).**
27. **Par la connaissance de vision (*scientia visionis*), Dieu prévoit également avec une certitude infaillible les actes libres des créatures rationnelles.**
28. **La volonté divine est infinie.**
29. **Dieu s'aime Lui-même nécessairement, mais Il aime et veut librement les choses créées qui sont en dehors de Lui.**
30. **Dieu est tout-puissant.**
31. **Dieu est le Seigneur du Ciel et de la terre.**
32. **Dieu est infiniment juste.**
33. **Dieu est infiniment miséricordieux.**

II. La Très Sainte Trinité et la Création

34. **En Dieu, il y a trois Personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Chacune des trois Personnes possède l'unique et identique Essence divine.**
35. **En Dieu, il y a deux Processions divines internes.**
36. **Les Personnes divines, et non la Nature divine, sont le sujet des Processions divines internes, tant au sens actif qu'au sens passif.**
37. **La Deuxième Personne divine procède de la Première Personne divine par génération et lui est donc liée comme le Fils au Père.**
38. **Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un unique Principe, par une unique spiration.**
39. **Le Saint-Esprit ne procède pas par génération, mais par spiration.**
40. **Les Relations en Dieu sont réellement identiques à la Nature divine.**
41. **Les trois Personnes divines sont les unes dans les autres.**
42. **Toutes les activités de Dieu *ad extra* sont communes aux trois Personnes.**
43. **Tout ce qui existe en dehors de Dieu a été produit par Dieu à partir de rien dans toute sa substance.**
44. **Dieu a été mû par sa Bonté à créer le monde.**
45. **Le monde a été créé pour la glorification de Dieu.**
46. **Les trois Personnes divines sont un unique et commun Principe de la Création.**



- 47. **Dieu a créé le monde libre de toute contrainte extérieure et de toute nécessité intérieure.**
- 48. **Dieu a créé un monde bon.**
- 49. **Le monde a eu un commencement dans le temps.**
- 50. **Dieu seul a créé le monde.**
- 51. **Dieu maintient toutes les choses créées dans l'existence.**
- 52. **Dieu, par sa Providence, protège et dirige tout ce qu'Il a créé.**

III. L'homme, le péché originel et les anges

- 53. **Le premier homme a été créé par Dieu.**
- 54. **L'homme est constitué de deux parties essentielles : un corps matériel et une âme spirituelle.**
- 55. **L'âme rationnelle est, par elle-même, la forme essentielle du corps.**
- 56. **Tout être humain possède une âme individuelle.**
- 57. **Dieu a conféré à l'homme une destinée surnaturelle.**
- 58. **Nos premiers parents, avant la Chute, étaient dotés de la grâce sanctifiante.**
- 59. **Ils étaient également dotés du *donum immortalitatis*, c'est-à-dire du don de l'immortalité corporelle.**
- 60. **Nos premiers parents, au Paradis, ont commis un péché grave par la transgression du commandement divin auquel ils étaient soumis à l'épreuve.**
- 61. **Par le péché, nos premiers parents ont perdu la grâce sanctifiante et ont provoqué la colère et l'indignation de Dieu.**
- 62. **Nos premiers parents sont devenus soumis à la mort et à la domination du Diable.**
- 63. **Le péché d'Adam se transmet à sa descendance, non par imitation, mais par génération.**
- 64. **Le péché originel se transmet par la génération naturelle.**
- 65. **Dans l'état de péché originel, l'homme est privé de la grâce sanctifiante et de tout ce qu'elle implique, ainsi que des dons surnaturels d'intégrité.**
- 66. **Les âmes qui quittent cette vie dans l'état de péché originel sont exclues de la Vision béatifique de Dieu.**
- 67. **Au commencement des temps, Dieu a créé de rien les substances spirituelles — les anges.**
- 68. **La nature des anges est spirituelle.**
- 69. **La tâche secondaire des bons anges est la protection des hommes et le soin de leur salut.**
- 70. **Le Diable possède une certaine domination sur l'humanité à cause du péché**



d'Adam.

IV. Jésus-Christ : Incarnation et Personne divine

71. **Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai Fils de Dieu.**
72. **Le Christ a assumé un corps réel, et non un corps apparent.**
73. **Le Christ a assumé non seulement un corps, mais aussi une âme rationnelle.**
74. **Le Christ a véritablement été engendré et est né d'une fille d'Adam, la Vierge Marie.**
75. **Les natures divine et humaine sont unies hypostatiquement dans le Christ, c'est-à-dire unies l'une à l'autre en une seule Personne.**
76. **Le Christ incarné est un seul, c'est-à-dire une seule Personne. Il est Dieu et homme en même temps.**
77. **Le Dieu-Logos est uni à la chair par une union intérieure, physique ou substantielle. Le Christ n'est pas simplement porteur de Dieu, mais Il est véritablement Dieu.**
78. **Les activités humaines et divines attribuées au Christ dans la Sainte Écriture et chez les Pères ne peuvent être divisées entre deux personnes ou hypostases, l'Homme-Christ et le Dieu-Logos, mais doivent être attribuées au seul Christ, le Logos fait chair. C'est le Logos divin qui a souffert dans la chair, a été crucifié, est mort et est ressuscité.**
79. **La Très Sainte Vierge est Mère de Dieu, puisqu'elle a véritablement donné naissance au Dieu-Logos fait chair.**
80. **Dans l'Union hypostatique, chacune des deux natures du Christ demeure entière, sans transformation et sans mélange avec l'autre.**
81. **Chacune des deux natures du Christ possède sa propre volonté naturelle et son propre mode naturel d'agir.**
82. **L'Union hypostatique de la nature humaine du Christ avec le Logos divin a eu lieu au moment même de la conception.**
83. **L'Union hypostatique ne cessera jamais.**
84. **L'Union hypostatique a été réalisée par les Trois Personnes divines agissant conjointement.**
85. **Seule la Deuxième Personne divine s'est faite homme.**
86. **Jésus-Christ, en plus d'être Dieu, est aussi, en tant qu'homme, le Fils naturel de Dieu.**
87. **Jésus-Christ, Dieu-Homme, doit être vénéré selon un unique mode de culte : le culte absolu de *latrie*, qui revient à Dieu seul.**
88. **Les caractéristiques et les activités divines et humaines du Christ doivent**



être attribuées à l'unique Verbe incarné.

- 89. Le Christ était exempt de tout péché, aussi bien du péché originel que de tout péché personnel.**
- 90. La nature humaine du Christ était passible, c'est-à-dire capable d'éprouver des sensations et de souffrir.**

V. La Rédemption, la Passion, la Mort, la Résurrection et l'Ascension

- 91. Le Fils de Dieu s'est fait homme afin de racheter les hommes.**
- 92. L'homme déchu ne peut pas se racheter lui-même.**
- 93. Jésus-Christ, Dieu et homme, est le Grand Prêtre.**
- 94. Le Christ s'est offert Lui-même sur la Croix comme véritable et propre sacrifice.**
- 95. Le Christ, par son sacrifice sur la Croix, nous a rachetés et réconciliés avec Dieu.**
- 96. Le Christ n'est pas mort uniquement pour les prédestinés.**
- 97. L'expiation du Christ ne s'étend pas aux anges déchus.**
- 98. Le Christ, par sa Passion et sa Mort, a mérité une récompense de la part de Dieu.**
- 99. Après sa mort, l'âme du Christ, séparée de son corps, est descendue aux enfers.**
- 100. Le troisième jour après sa mort, le Christ est ressuscité glorieusement d'entre les morts.**
- 101. Le Christ est monté au Ciel avec son corps et son âme et est assis à la droite du Père.**

VI. La Bienheureuse Vierge Marie

- 102. Marie est véritablement Mère de Dieu.**
- 103. Marie a été conçue sans la tache du péché originel.**
- 104. Marie a conçu par l'action du Saint-Esprit, sans la coopération d'un homme.**
- 105. Marie a donné naissance à son Fils sans aucune atteinte à son intégrité virginale.**
- 106. Même après la naissance de Jésus, Marie est demeurée Vierge.**
- 107. Marie était Vierge avant, pendant et après la naissance de Jésus-Christ.**
- 108. Marie a été assumée au Ciel en corps et en âme.**



VII. La grâce, le libre arbitre et la justification

109. **Il existe une intervention surnaturelle de Dieu dans les facultés de l'âme qui précède l'acte libre de la volonté.**
110. **Il existe une influence surnaturelle de Dieu sur les facultés de l'âme qui coïncide dans le temps avec l'acte libre de la volonté humaine.**
111. **Pour tout acte salutaire, la grâce intérieure surnaturelle de Dieu (*gratia elevans*) est absolument nécessaire.**
112. **La grâce intérieure surnaturelle est absolument nécessaire pour le commencement de la foi et du salut.**
113. **Sans l'aide spéciale de Dieu, la personne justifiée ne peut persévérer jusqu'à la fin dans la justification.**
114. **La personne justifiée ne peut, durant toute sa vie, éviter tous les péchés, même les péchés véniels, sans le privilège spécial de la grâce de Dieu.**
115. **Même dans l'état de nature déchue, l'homme peut connaître, par son pouvoir intellectuel naturel, les vérités religieuses et morales.**
116. **La grâce sanctifiante n'est pas requise pour accomplir une action moralement bonne.**
117. **Dans l'état de nature déchue, il est moralement impossible à l'homme, sans la Révélation surnaturelle, de connaître facilement, avec une certitude absolue et sans mélange d'erreur, toutes les vérités religieuses et morales de l'ordre naturel.**
118. **La grâce ne peut être méritée par des œuvres naturelles, ni *de condigno* ni *de congruo*.**
119. **Dieu accorde à tous les justes la grâce suffisante (*gratia proxima vel remota sufficiens*) nécessaire à l'observance des Commandements divins.**
120. **Dieu, par son décret éternel de volonté, a prédestiné certains hommes à la béatitude éternelle.**
121. **Dieu, par un décret éternel de sa volonté, prédestine certains hommes, en raison de leurs péchés prévus, à la réprobation éternelle.**
122. **La volonté humaine demeure libre sous l'influence de la grâce efficace, qui n'est pas irrésistible.**
123. **Il existe une grâce qui est véritablement et réellement suffisante et qui demeure néanmoins inefficace (*gratia vere et mere sufficiens*).**
124. **Le pécheur peut et doit se préparer, avec l'aide de la grâce actuelle, à recevoir la grâce par laquelle il est justifié.**
125. **La justification d'un adulte n'est pas possible sans la foi.**
126. **En plus de la foi, d'autres actes de disposition doivent être présents.**



- 127. **La grâce sanctifiante sanctifie l'âme.**
- 128. **La grâce sanctifiante fait de l'homme juste un ami de Dieu.**
- 129. **La grâce sanctifiante fait de l'homme juste un fils de Dieu et lui confère un droit à l'héritage du Ciel.**
- 130. **Les trois vertus divines ou théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité sont infusées avec la grâce sanctifiante.**
- 131. **Sans une Révélation divine spéciale, personne ne peut savoir avec une certitude de foi s'il se trouve en état de grâce.**
- 132. **Le degré de grâce justificatrice n'est pas identique chez tous les justes.**
- 133. **La grâce peut augmenter par les bonnes œuvres.**
- 134. **La grâce par laquelle nous sommes justifiés peut être perdue, et elle est perdue par tout péché grave [mortel, sérieux].**
- 135. **Par ses bonnes œuvres, l'homme justifié acquiert réellement pour lui-même un droit à une récompense surnaturelle de la part de Dieu.**
- 136. **Par chaque bonne œuvre, l'homme justifié mérite réellement pour lui-même une augmentation de la grâce sanctifiante, la vie éternelle — s'il meurt en état de grâce — et une augmentation de la gloire céleste.**

VIII. L'Église : fondation, constitution et autorité

- 137. **L'Église a été fondée par Jésus-Christ, Dieu-Homme.**
- 138. **Notre Rédempteur conserve par une puissance divine la société fondée par Lui, l'Église.**
- 139. **Le Christ est le Divin Rédempteur de son Corps, l'Église.**
- 140. **Le Christ a fondé l'Église afin de poursuivre à travers tous les temps son œuvre de rédemption de tous les hommes.**
- 141. **Le Christ a donné à son Église une constitution hiérarchique.**
- 142. **Les pouvoirs conférés aux Apôtres se sont transmis aux évêques.**
- 143. **Le Christ a constitué l'Apôtre Pierre comme le premier de tous les Apôtres et comme la tête visible de toute l'Église, en lui conférant immédiatement et personnellement la primauté de juridiction.**
- 144. **Selon le commandement du Christ, Pierre doit avoir des successeurs dans sa primauté sur toute l'Église et pour tous les temps.**
- 145. **Les successeurs de Pierre dans la Primauté sont les évêques de Rome.**
- 146. **Le Pape possède un plein et suprême pouvoir de juridiction sur toute l'Église, non seulement en matière de foi et de morale, mais aussi dans la discipline de l'Église et dans son gouvernement.**
- 147. **Le Pape est infaillible lorsqu'il parle *ex cathedra*.**



- 148. **De droit divin, les évêques possèdent un pouvoir ordinaire de gouvernement sur leurs diocèses.**
- 149. **Le Christ est la Tête de l'Église.**
- 150. **Dans la décision définitive concernant les doctrines relatives à la foi et aux mœurs, l'Église est infaillible.**
- 151. **L'objet premier de l'infaillibilité est constitué par les vérités formellement révélées de la doctrine chrétienne relatives à la foi et aux mœurs.**
- 152. **L'ensemble des évêques est infaillible lorsque, réunis en concile général ou dispersés dans le monde, ils proposent un enseignement sur la foi ou les mœurs comme devant être tenu par tous les fidèles.**

IX. Les notes de l'Église et la communion des saints

- 153. **L'Église fondée par le Christ est une et unique.**
- 154. **L'Église fondée par le Christ est sainte.**
- 155. **L'Église fondée par le Christ est catholique.**
- 156. **L'Église fondée par le Christ est apostolique.**
- 157. **L'appartenance à l'Église est nécessaire à tous les hommes pour le salut.**
- 158. **Il est licite et profitable de vénérer les saints du Ciel et d'invoquer leur intercession.**
- 159. **Il est licite et profitable de vénérer les reliques des saints.**
- 160. **Il est licite et profitable de vénérer les images des saints.**
- 161. **Les fidèles vivants peuvent venir en aide aux âmes du Purgatoire par leurs suffrages.**

X. Les Sacrements en général

- 162. **Les Sacrements de la Nouvelle Alliance contiennent la grâce qu'ils signifient et la confèrent à ceux qui n'y mettent pas d'obstacle.**
- 163. **Les Sacrements opèrent *ex opere operato* (simplement par le fait qu'ils sont accomplis).**
- 164. **Tous les Sacrements de la Nouvelle Alliance confèrent la grâce sanctifiante à ceux qui les reçoivent.**
- 165. **Trois Sacrements — Baptême, Confirmation et Ordre — impriment un caractère, c'est-à-dire une marque spirituelle indélébile, et pour cette raison ne peuvent être répétés.**
- 166. **Le caractère sacramental est une marque spirituelle imprimée dans l'âme.**
- 167. **Le caractère sacramental demeure au moins jusqu'à la mort de celui qui le**



reçoit.

- 168. **Tous les Sacrements de la Nouvelle Alliance ont été institués par Jésus-Christ.**
- 169. **Il y a sept Sacrements de la Nouvelle Loi.**
- 170. **Les Sacrements de la Nouvelle Alliance sont nécessaires au salut de l'humanité.**

XI. Administration des Sacrements et Baptême

- 171. **Pour l'administration valide des Sacrements, il est nécessaire que le ministre accomplisse correctement le signe sacramentel.**
- 172. **Le ministre doit également avoir, au moins, l'intention de faire ce que fait l'Église.**
- 173. **Dans le cas des adultes qui reçoivent les Sacrements, une disposition moralement digne est requise pour les recevoir dignement et fructueusement.**
- 174. **Le Baptême est un véritable Sacrement institué par Jésus-Christ.**
- 175. **La matière éloignée du Sacrement du Baptême est l'eau véritable et naturelle.**
- 176. **Le Baptême confère la grâce de la justification.**
- 177. **Le Baptême produit la rémission de toutes les peines du péché, tant éternelles que temporelles.**
- 178. **Même s'il est reçu indignement, le Baptême valide imprime dans l'âme de celui qui le reçoit une marque spirituelle indélébile, le caractère baptismal, et pour cette raison le Sacrement ne peut être répété.**
- 179. **Le Baptême d'eau (*Baptismus fluminis*) est, depuis la promulgation de l'Évangile, nécessaire à tous les hommes, sans exception, pour le salut.**
- 180. **Le Baptême peut être administré valablement par toute personne.**
- 181. **Le Baptême peut être reçu par toute personne qui se trouve dans l'état de pèlerinage terrestre et qui n'a pas encore été baptisée.**
- 182. **Le Baptême des petits enfants est valide et licite.**

XII. La Confirmation

- 183. **La Confirmation est un véritable Sacrement au sens propre du terme.**
- 184. **La Confirmation imprime dans l'âme une marque spirituelle indélébile et, pour cette raison, ne peut être répétée.**
- 185. **Le ministre ordinaire de la Confirmation est uniquement l'évêque.**



XIII. La Très Sainte Eucharistie

186. **Le Corps et le Sang de Jésus-Christ sont véritablement, réellement et substantiellement présents dans l'Eucharistie.**
187. **Le Christ devient présent dans le Sacrement de l'Autel par la transformation de toute la substance du pain en son Corps et de toute la substance du vin en son Sang.**
188. **Les accidents du pain et du vin demeurent après le changement de substance.**
189. **Le Corps et le Sang du Christ, avec son Âme et sa Divinité, et donc le Christ tout entier, sont véritablement présents dans l'Eucharistie.**
190. **Le Christ tout entier est présent sous chacune des deux espèces.**
191. **Lorsque l'une quelconque des espèces consacrées est divisée, le Christ tout entier est présent dans chaque partie de l'espèce.**
192. **Une fois la consécration accomplie, le Corps et le Sang demeurent perpétuellement présents dans l'Eucharistie.**
193. **Le culte d'adoration (*latrie*) doit être rendu au Christ présent dans l'Eucharistie.**
194. **L'Eucharistie est un véritable Sacrement institué par le Christ.**
195. **La matière pour la confection de l'Eucharistie est le pain et le vin.**
196. **Pour les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de raison, la réception de l'Eucharistie n'est pas nécessaire au salut.**
197. **La Communion sous les deux espèces n'est nécessaire à aucun membre individuel des fidèles, ni en raison d'un précepte divin ni comme moyen de salut.**
198. **Le pouvoir de consacrer réside uniquement dans un prêtre validement ordonné.**
199. **Le Sacrement de l'Eucharistie peut être reçu validement par toute personne baptisée qui se trouve dans l'état de pèlerinage terrestre, y compris les petits enfants.**
200. **Pour la réception digne de l'Eucharistie, l'état de grâce ainsi que la disposition convenable et pieuse sont nécessaires.**

XIV. Le Saint Sacrifice de la Messe

201. **La Sainte Messe est un véritable et propre Sacrifice.**
202. **Dans le Sacrifice de la Messe, le Sacrifice du Christ sur la Croix est rendu présent, sa mémoire est célébrée et sa puissance salvifique est appliquée.**



- 203. **Dans le Sacrifice de la Messe et dans le Sacrifice de la Croix, l'Offrande sacrificielle et le Prêtre qui offre sont identiques ; seule la nature et le mode de l'offrande diffèrent.**
- 204. **Le Sacrifice de la Messe n'est pas seulement un sacrifice de louange et d'action de grâces, mais aussi un sacrifice d'expiation et d'impétration.**

XV. Le Sacrement de Pénitence et la Confession

- 205. **L'Église a reçu du Christ le pouvoir de pardonner les péchés commis après le Baptême.**
- 206. **Par l'Absolution de l'Église, les péchés sont véritablement et immédiatement remis.**
- 207. **Le pouvoir de l'Église de pardonner les péchés s'étend à tous les péchés sans exception.**
- 208. **L'exercice du pouvoir de l'Église de pardonner les péchés est un acte judiciaire.**
- 209. **Le pardon des péchés qui a lieu dans le Tribunal de la Pénitence est un véritable et propre Sacrement, distinct du Sacrement du Baptême.**
- 210. **La justification extra-sacramentelle s'effectue uniquement par la contrition parfaite lorsqu'elle est unie au désir du Sacrement (*votum sacramenti*).**
- 211. **La contrition née du motif de la crainte est un acte moralement bon et surnaturel.**
- 212. **La confession sacramentelle des péchés est ordonnée par Dieu et nécessaire au salut.**
- 213. **Par disposition divine, tous les péchés graves (mortels, sérieux), selon leur espèce et leur nombre, ainsi que les circonstances qui en changent la nature, sont soumis à l'obligation de la confession.**
- 214. **La confession des péchés véniels n'est pas nécessaire, mais elle est permise et utile.**
- 215. **Toutes les peines temporelles dues au péché ne sont pas toujours remises par Dieu avec la culpabilité du péché et la peine éternelle.**
- 216. **Le prêtre a le droit et le devoir, selon la nature des péchés et la capacité du pénitent, d'imposer des œuvres de satisfaction salutaires et appropriées.**
- 217. **Les œuvres pénitentielles extra-sacramentelles, telles que l'accomplissement volontaire de pratiques pénitentielles et la patience dans les épreuves envoyées par Dieu, possèdent une valeur satisfactoire.**
- 218. **La forme du Sacrement de Pénitence consiste dans les paroles de l'Absolution.**



- 219. **L’Absolution, unie aux actes du pénitent, produit le pardon des péchés.**
- 220. **L’effet principal du Sacrement de Pénitence est la réconciliation du pécheur avec Dieu.**
- 221. **Le Sacrement de Pénitence est nécessaire au salut pour ceux qui, après le Baptême, tombent dans le péché grave.**
- 222. **Les seuls détenteurs du Pouvoir d’Absolution dans l’Église sont les évêques et les prêtres.**
- 223. **L’absolution donnée par les diacres, les clercs des ordres inférieurs et les laïcs n’est pas une Absolution sacramentelle.**
- 224. **Le Sacrement de Pénitence peut être reçu par tout baptisé qui, après le Baptême, a commis un péché grave ou véniel.**
- 225. **L’Église possède le pouvoir d’accorder des Indulgences.**
- 226. **L’usage des Indulgences est utile et profitable aux fidèles.**

XVI. L’Extrême-Onction

- 227. **L’Extrême-Onction est un véritable et propre Sacrement institué par le Christ.**
- 228. **La matière éloignée de l’Extrême-Onction est l’huile.**
- 229. **La forme consiste dans la prière du prêtre pour le malade qui accompagne l’onction.**
- 230. **L’Extrême-Onction accorde au malade la grâce sanctifiante afin de l’encourager et de le fortifier.**
- 231. **L’Extrême-Onction produit la rémission des péchés graves qui demeurent encore et des péchés véniels.**
- 232. **L’Extrême-Onction produit parfois la restauration de la santé corporelle, si cela est bénéfique au bien spirituel.**
- 233. **Seuls les évêques et les prêtres peuvent administrer valablement l’Extrême-Onction.**
- 234. **L’Extrême-Onction ne peut être reçue que par les fidèles qui sont gravement malades.**

XVII. Le Sacrement de l’Ordre

- 235. **L’Ordre sacerdotal est un véritable et propre Sacrement institué par le Christ.**
- 236. **La consécration des prêtres est un Sacrement.**
- 237. **Les évêques sont supérieurs aux prêtres.**
- 238. **Le Sacrement de l’Ordre confère la grâce sanctifiante à celui qui le reçoit.**
- 239. **Le Sacrement de l’Ordre imprime un caractère dans celui qui le reçoit.**



- 240. **Le Sacrement de l'Ordre confère au récipiendaire un pouvoir spirituel permanent.**
- 241. **Le ministre ordinaire de tous les degrés de l'Ordre, tant sacramentels que non sacramentels, est uniquement l'évêque validement consacré.**

XVIII. Le Sacrement du Mariage

- 242. **Le Mariage est un véritable et propre Sacrement institué par Dieu.**
- 243. **Du contrat sacramentel du Mariage naît le Lien matrimonial, qui oblige les deux époux à une communauté de vie indissoluble et pour toute la vie.**
- 244. **Le Sacrement du Mariage accorde la Grâce sanctifiante aux époux.**

XIX. Les fins dernières : mort, jugement, Ciel, Enfer et Purgatoire

- 245. **Dans l'ordre actuel du salut, la mort est un châtiment du péché.**
- 246. **Tous les êtres humains soumis au péché originel sont soumis à la loi de la mort.**
- 247. **Les âmes des justes qui, au moment de la mort, sont libres de toute culpabilité de péché et de toute peine due au péché, entrent au Ciel.**
- 248. **La béatitude du Ciel dure pour toute l'éternité.**
- 249. **Le degré de perfection de la Vision béatifique accordée aux justes est proportionnel aux mérites de chacun.**
- 250. **Les âmes de ceux qui meurent dans un état de péché personnel grave entrent en Enfer.**
- 251. **La peine de l'Enfer dure pour toute l'éternité.**
- 252. **Les âmes des justes qui, au moment de la mort, sont chargées de péchés véniels ou de peines temporelles dues aux péchés entrent au Purgatoire.**
- 253. **À la fin du monde, le Christ reviendra dans la gloire pour prononcer le jugement.**
- 254. **Tous les morts ressusciteront au dernier jour avec leurs corps.**
- 255. **Le Christ, lors de sa seconde venue, jugera tous les hommes.**

Conclusion

La Foi catholique n'est pas un ensemble d'opinions changeantes ni de simples traditions humaines. Elle est fondée sur les vérités révélées par Dieu et confiées à l'Église afin qu'elles



soient fidèlement conservées, enseignées et transmises à travers les siècles.

C'est pourquoi l'étude de la doctrine catholique n'est pas simplement un exercice intellectuel. Elle est une invitation à connaître Dieu plus profondément, à comprendre les vérités de la Foi, à conformer notre vie à celles-ci et à demeurer fermement attachés à l'enseignement pérenne de l'Église catholique.

Comme nous y exhorte saint Pierre :

« *Soyez toujours prêts à répondre à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous.* »

(1 Pierre 3,15)